



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 17 septembre 2024

Présidence : Cyril Duruz, Président

\* \* \*

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 21/2024 de la Municipalité du 29.07.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de développement nécessaires suivantes, tels que décrites dans le présent préavis, soit :
2. d'accorder un crédit d'étude d'un montant de CHF 915'000.- TTC (neuf cent quinze mille francs) pour mandater le Groupe de mandataires cité au chapitre 7 du présent préavis pour les phases SIA 4.31/32/33, 4.41 et 4.51/52/53 ;
3. autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 17 septembre 2024.

Le Président :

Cyril Duruz



La Secrétaire :

Fabienne Gheza